

## Conditions générales de vente

( Conditions générales d'inscription et de participation aux enseignements du centre de formation GERFLOR SAS)

Les présentes Conditions générales d'inscription et de participation aux enseignements du centre de formation GERFLOR SAS (ci-après « les CGIP ») s'appliquent, sans restrictions ni réserves, à toutes les relations juridiques de quelque nature que ce soit découlant, directement ou indirectement des prestations de formation fournies par la société GERFLOR SAS.

### Date et lieux des actions de formation :

Les dates et lieux de formations sont fixés dans un planning semestriel accessible sur le site internet et/ou envoyé à la demande.

Lieux : Technocentre GERFLOR ; Rue Joseph KESSEL 69170 Tarare

Formations intra : Une demande devra être faite par le client. Les locaux devront être adaptés à la formation et soumis à validation de GERFLOR SAS.

### Inscriptions

Les inscriptions, libellées sur des bulletins d'inscription, ou adressées sur simple demande, doivent parvenir 2 semaines avant le début de la formation, au centre de formation GERFLOR SAS (mail : [technocentre@gerflor.com](mailto:technocentre@gerflor.com) adresse : Technocentre Gerflor , Rue Joseph KESSEL 69170 Tarare) accompagnées, notamment pour les stagiaires individuels, du versement des frais de formation, sauf dispositions contractuelles particulières.

La signature du document d'inscription par l'employeur ou par le bénéficiaire de la formation (ci-après « le Client ») vaut acceptation des conditions générales d'inscription et de participation aux enseignements du centre de formation GERFLOR SAS et prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat .

Nota : L'accès à certains stages fait l'objet de critères particuliers (prérequis). Veuillez consulter notre offre de formation ou contacter nos services.

### Documents contractuels

GERFLOR SAS fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à GERFLOR SAS un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande à l'issue de la formation.

### Définition de l'activité de formation

L'activité de formation comprend l'animation, en face à face pédagogique, devant un public de participants qui ont contracté une convention de formation, soit pour leur propre compte, soit par l'intermédiaire de leur employeur, ou un contrat avec le client. Cette animation peut consister en un enseignement théorique et pratique, et donner lieu à une évaluation des acquis.

### Conditions financières

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier.

Sauf accord spécifique, le règlement du coût intégral de la formation devra se faire au moment de l'inscription par chèque ou virement bancaire sans escompte.

Celui-ci sera encaissé après la réalisation de la formation ou, en cas d'abandon, au jour de cet abandon.

La facture relative à la formation sera émise à l'issue de cette dernière.

Dans le cas où il n'y a pas de règlement préalable, la facture est à régler en totalité à 30 jours date de facture nette d'escompte.

Tout retard de paiement, conformément aux dispositions légales en vigueur, fait l'objet de pénalités, non imputables sur la participation obligatoire au financement de la formation continue.

En cas de retard de paiement, le taux appliqué est le taux de refinancement appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération la plus récente majoré de 10 points.

A ces pénalités s'ajoute l'indemnité forfaitaire de 40€ (par facture) prévue à l'article L441-6 alinéa 12 du Code de commerce, et dont le montant est fixé par décret.

Les frais d'hébergement et de déplacements restent à la charge du Client.

### **Règlement par un OPCO**

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande.
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si GERFLOR SAS n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

### **Conditions d'annulation des formations par le client**

En cas d'annulation d'inscription reçue par le centre de formation GERFLOR SAS moins de dix jours ouvrables avant le début de la formation, une somme égale aux deux tiers de montant des frais de formation reste à la charge du demandeur de la formation, à titre d'indemnité forfaitaire, sauf cas de force majeure.

En cas de non-participation à la formation d'un stagiaire inscrit ou abandon en cours de formation, la totalité des frais de formation est à la charge du Client, à titre d'indemnité forfaitaire, sauf cas de force majeure.

Les sommes facturées au titre du présent article ne sont pas, par nature, imputables sur la participation obligatoire du financement de la formation continue.

### **Annulation ou report de stage :**

Certaines circonstances peuvent entraîner de la part du centre de formation GERFLOR SAS, soit l'annulation d'une action de formation, soit son report à une date ultérieure. Dans ce cas, les entreprises (ou les stagiaires individuels) :

- Sont avisés, sauf cas de force majeure, au moins une semaine avant le début prévu de l'action de formation.
- Ne peuvent prétendre à une quelconque indemnisation de la part du centre de formation GERFLOR SAS.

En cas de changement de dates, les entreprises (ou les stagiaires) ont le choix entre le remboursement des sommes versées et le report de leur(s) inscription(s) pour une action ultérieure.

### **Frais de formation en intra :**

Dans tous les cas, les frais d'enseignement proprement dits (le tarif applicable est celui en vigueur à la date du début de l'enseignement sauf dispositions contraires revues contractuellement entre le demandeur de la formation et le centre de formation GERFLOR SAS) et, le cas échéant, les frais annexes dont les frais du ou des formateurs, les frais de mise à disposition de matériaux, matériel, tests... font l'objet d'une ou plusieurs factures.

Les frais d'hébergement (repas et chambre) des formateurs pourra être facturé au demandeur de la formation.

### **Obligation des parties :**

Le centre de formation GERFLOR SAS s'engage à faire bénéficier chaque participant d'une formation conforme aux finalités (préparation à un examen, acquisition de connaissance et/ou de savoir-faire...) et caractéristiques

(lieu, date, durée...) de la formation choisie sur un bulletin d'inscription ou définie contractuellement, (hors les cas prévus au paragraphe annulation ou report de stage).

Le participant accepte de suivre cet enseignement et s'engage à respecter le règlement intérieur mis à sa disposition.

Dès que la formation s'effectue sur un site extérieur du centre de formation GERFLOR SAS, le chef d'entreprise d'accueil s'oblige à respecter la réglementation en vigueur, notamment en termes d'hygiène et de sécurité. Le non-respect de ses obligations par le stagiaire pourra justifier son exclusion de la formation. L'exclusion sera alors assimilée à un abandon de la formation.

### **Organisation des enseignements**

Tous les enseignements du centre de formation GERFLOR SAS sont dispensés sous l'autorité technico-pédagogique du responsable du centre de formation. Le programme de formation est envoyé à l'entreprise qui est en charge d'informer le stagiaire du déroulement de la formation ou au bénéficiaire de la formation lorsque celui-ci est le demandeur direct.

La responsabilité pédagogique de chaque enseignement est assurée par un collaborateur du centre de formation GERFLOR SAS. L'animation peut être confiée à un ou plusieurs collaborateurs permanents ou occasionnels.

Il est rappelé que l'inscription au stage n'empêche pas l'obtention automatique des titres proposés.

### **Supports de formation**

GERFLOR SAS délivrera des supports papiers ou dématérialisés si applicable.

Toutes les actions de formation font l'objet d'une ou plusieurs évaluations de satisfaction des participants

### **Présence des participants :**

La preuve de la participation effective des stagiaires, à tout ou partie des enseignements auxquels ils sont inscrits, résulte de l'émargement des documents de contrôles qui leurs sont présentés.

A l'issue du stage est délivré et envoyé à l'entreprise un certificat d'assiduité.

### **Imprévision**

Les présentes CGIP excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article [1195 du Code civil](#) pour toutes les prestations de formation. GERFLOR SAS et le Client renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article [1195 du Code civil](#) et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avèrerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

### **Données personnelles**

Les données personnelles recueillies auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par GERFLOR SAS. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est GERFLOR SAS. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, GERFLOR SAS s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au « Privacy Shield »,

adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : *technocentre@gerflor.com*. En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles de GERFLOR SAS.

### **Propriété intellectuelle**

GERFLOR SAS pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions clairement définies.

A défaut, le Client s'interdit toute reproduction ou exploitation desdits supports.

### **Confidentialité**

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont GERFLOR ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

### **Loi applicable**

Le droit applicable est le droit français.

D'un commun accord entre les Parties, en cas de différend, GERFLOR SAS et le Client s'efforceront de trouver un accord amiable. A défaut, tout différend sera traduit devant le Tribunal de Commerce de Lyon, déclaré seul compétent si le Client est une entreprise et devant les juridictions de droit commun si le Client est le Bénéficiaire de la formation.